



SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 484

SÉANCE du 16 SEPTEMBRE 2020

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 10/09/2020

Date d'affichage : 22/09/2020

Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest , BERTEIN Gabriel , BERTOUT Sébastien, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel , BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CARTON Philippe, COTTEL Jean-Jacques, DEGAUQUIER Olivier, DERUY Isabelle, DESFACHELLE Nicolas, DISTINGHIN Jean-Marie, DREMAUX Ingrid, DROMART Evelyne, DUPOND Cédric, GUILLEMANT Pierre, LEBLANC Jean-Paul, LETURQUE Frédéric, LEVIS Jean-Claude, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, POULAIN Eric, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEAU Philippe, SEROUX Michel, SIMON Françoise, VAN CAENEGHEM Romain, VAN GHELDER Alain.

Absents excusés / Pouvoirs :

CANLER Philippe donne pouvoir à MATHISSART Michel, CAYET Alain donne pouvoir à DESFACHELLE Nicolas, DESAILLY Jean-Michel, DOUCHET Bérangère donne pouvoir à DERUY Isabelle, DUE Gérard donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, FERET Claude donne pouvoir à Frédéric LETURQUE, FLAHAUT Michel donne pouvoir à BOUQUILLON Daniel, GHEERBRANT Nathalie donne pouvoir à MICHEL Didier , LECORNET Claude donne pouvoir à LEVIS Jean-Claude, LESAGE Jean-Guy donne pouvoir à NORMAND Arnold, PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à PLU Jean-Claude, SKOWRON Richard donne pouvoir à SEROUX Michel, TABARY Daniel donne pouvoir à BLONDEL Michel, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 35
- Votants : 48
- Pouvoirs : 13

Vote :

- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fixation du nombre des autres membres du Bureau

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique aux Syndicats mixtes fermés, et plus particulièrement à l'article L.5211-10 et par renvoi à l'article L.5711-1 ; « le Bureau d'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ».

... ..

Pour information, le nombre de délégués du Bureau s'élevait avant le renouvellement du Président et des Vice-présidents.

Il propose, de fixer ce nombre de délégués à 17 (dix-sept).

Aussi, je propose de fixer le nombre de délégués du Bureau, hors Président et Vice-présidents, à 8 (huit).

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de fixer le nombre de délégués au Bureau, en tenant compte du Président et des Vice-présidents, à 17 (dix-sept).

ARTICLE 2 : **DÉCIDE** de fixer le nombre de délégués au Bureau, hors Président et Vice-présidents, à 8 (huit).

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente du Scota



Françoise ROSSIGNOL